

No 28

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Raffaele Fraomene

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mmes Sonja Molinari, Maire, Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Stéphanie Lammar, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusé : M. Loïc Antonioli

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 106-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022
5. Délibération administrative **DA 107-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du crédit d'engagement complémentaire de CHF 5'835.35 et les moyens de le couvrir
6. Délibération administrative **DA 108-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative l'octroi d'un droit de superficie aux coopératives Equilibre et Chatpin grevant la parcelle 539 de Carouge, sise chemin de Pinchat 11 et à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 125'000.— TTC (dont CHF 6'250.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la prise en charge pour financer les surcoûts liés à la pollution pour la mise en décharge des terres dégrappées de la parcelle 539
- Propositions des membres du Conseil municipal**
7. Motion **MO 027-2022 R** : Aménagement de la rue Saint-Joseph
8. Motion **MO 030-2023 P** : Création de quartiers à faible circulation

9. Postulat **PO 002-2022 R** : Les piétons sont rois aujourd'hui
10. Résolutions
11. Pétition **009-2022 R** : Stop au trafic de transit à travers Carouge-Nord et les Acacias
12. Pétition **PE 012-2023 R** : Non à l'abattage des arbres de la Fonderie à la Promenade des Orpailleurs
13. Questions

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président propose, au vu de leur sujet très proche, de traiter successivement la motion puis le postulat relatifs à la rue Saint-Joseph, ceci afin d'éviter la répétition d'un même débat. Le Président ne constate aucune opposition à cette manière de procéder. Le Conseil municipal traitera donc le postulat 002-2022 en point 8 de l'ordre du jour et la nouvelle motion 030-2023 en point 9.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2023

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023.

Le procès-verbal de la séance 16 mars 2023 est approuvé par 27 oui, 0 non et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

Opération Nouvelle Lumière 2023, aux Caroubiers

A partir du 24 avril, la Ville de Carouge s'associera à nouveau avec le programme SIG-éco21, afin de déployer une 12^{ème} opération Nouvelle Lumière (anciennement appelées « opérations éco-sociales ») dans le secteur Caroubiers/Noirettes.

Environ 300 ménages pourront ainsi profiter d'une visite gratuite de leur logement par des personnes professionnelles, qui les conseilleront et installeront de nouveaux appareils et luminaires peu gourmands en électricité, tels que des ampoules LED, des bouilloires plus efficaces et des économiseurs d'eau. La distribution de flyers informatifs, de sacs compostables et de « p'tites poubelles vertes » destinées au compost complètera cette action.

Comme pour les opérations précédentes, des économies d'électricité de 10 à 15% sont attendues, permettant aux foyers les plus modestes de réduire d'autant leurs factures d'électricité.

Avec cette opération, près de 5'000 ménages carougeois auront bénéficié de cette visite gratuite depuis 2012.

Le bilan est très positif : l'énergie économisée depuis la première opération est estimée à 1,4 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 617 ménages. Ce sont ainsi près de 6'000 tonnes de CO2 qui ont été évitées avec la réduction de consommation d'eau chaude sanitaire notamment.

Nous remercions chaleureusement SIG-éco21 pour ce précieux partenariat renouvelé.

Démarche « Commune-Rénove »

Le bâti absorbe la moitié des besoins énergétiques du canton, en grande partie d'origine fossile. Le taux actuel de rénovation de 1% est insuffisant pour atteindre les objectifs de réduction de consommation. Le Plan directeur de l'énergie cantonal souhaite accélérer ce rythme pour atteindre 2,5% en 2030 et 4% en 2050.

Six communes, dont la Ville de Carouge, se sont unies pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments. Des projets de rénovations énergétiques ont déjà été menés dans 172 allées d'immeubles. C'est le premier bilan, très encourageant, de Commune-

Rénove. Cette démarche inédite vise à stimuler les rénovations en apportant un soutien technique et administratif aux propriétaires immobiliers.

Pour rappel, ce programme « Commune-Rénove » a débuté en 2022 en collaboration avec l'Etat de Genève et SIG et avec la participation de Lancy, Grand-Saconnex et Carouge (sous l'impulsion du SCES, ce projet est désormais suivi par le secteur Energie et développement durable du SURB).

Les résultats de cette première édition ont été présentés mardi 21 mars au Muséum d'histoire naturelle, devant une centaine de professionnels de l'immobilier. A Carouge, une vingtaine de projets ont pris part à la démarche pour une surface de près de 60'000 m2 de logements.

Il est réjouissant de constater que, désormais, « Commune-Rénove » a été rejoint par Meyrin, Vernier et Versoix, portant à six le nombre de communes qui soutiennent activement la rénovation des bâtiments par cette démarche, élément-clé de la transition énergétique.

Apéro-Nutri et commerce équitable

Suite au succès des Apéro-Nutri organisés en début d'année et dans le cadre de la Journée mondiale du commerce équitable, la Ville de Carouge et la nutritionniste et journaliste Rachel Richterich organisent une série de trois ateliers de nutrition équitable sur le riz, les épices, le chocolat et le café tout au long du mois de mai. Appelés « Apéro-Nutri équitables », ces rendez-vous ont pour but de promouvoir une alimentation responsable et des achats équitables, en partenariat avec les épiceries carougeoises partenaires du programme Carouge Fair Trade Town.

Au cours de chaque rencontre (d'environ 8 à 10 participants), un sujet sur l'alimentation responsable sera abordé. Agrémenté de connaissances nutritionnelles et culinaires, il se terminera sur une note conviviale autour d'un verre et de quelques gourmandises locales qui permettra aussi d'échanger avec les responsables de petits commerces. La participation demandée de CHF 10.- par personne.

- 4 mai 2023 de 18h30 à 19h30, chez Senza, épicerie bio : Une pincée d'ailleurs pour pimenter nos plats. Piments, poivres, cannelle et autres currys
- 11 mai 2023 de 18h30 à 19h30, à La Calebasse : Délices doux-amers. Discussion autour du chocolat et du café
- 25 mai 2023 de 18h30 à 19h30 à l'épicerie espace-terroir : Le riz et ses richesses

Soirée des entreprises

J'ai le plaisir de vous informer qu'une nouvelle soirée des entreprises aura lieu mercredi 10 mai 2023 dès 18h à la salle des fêtes. Comme certaines et certains s'en rappellent certainement, la dernière édition avait été organisée en 2017. C'est donc avec enthousiasme que la Ville renoue avec cette initiative qui vise, autour d'un thème, à proposer des moments d'information et de partage d'expérience. Cette soirée qui s'adresse à toutes les entreprises (commerciales ou artisanales, ou même culturelles) offre aussi une opportunité très appréciée d'échange entre les différents acteurs économiques, qui jouent un rôle si important. Cette année le thème abordé sera : « Entreprises en transition : innover pour demain. Solutions, témoignages et discussions ».

Une première partie sera dédiée aux présentations de trois intervenants :

- La DG DERI (promotion économique du Canton), Monsieur Alexandre Epalle, directeur général, nous présentera les programmes d'accompagnement cantonaux pour engager son entreprise dans une démarche de transition.
- Le directeur exécutif Transition énergétique des Services Industriels de Genève, Monsieur Gilles Garazi, apportera des solutions très concrètes aux entreprises pour optimiser l'énergie et adopter rapidement des actions/gestes efficaces.
- Cyril Deleaval, coach en développement d'entreprise chez Genilem, présentera la révolution des nouveaux modèles d'affaires et expliquera comment aujourd'hui les entrepreneurs et entrepreneuses innovent en intégrant pleinement la durabilité dans le business model.

La seconde partie sera dédiée à une table-ronde, sur le thème « Entre tradition et innovation : quelles voies possibles vers la durabilité ». Elle sera centrée sur trois entreprises carougeoises qui partageront leur vision, leurs bonnes pratiques mais aussi les défis auxquels elles sont confrontées. Nous aurons donc le plaisir de partager les expériences de :

- Loyco
- Aprotéc
- Chris Murner

Puis, nous accueillerons les entreprises pour un moment convivial autour d'un apéritif réseautage – excellente occasion pour elles de se rencontrer, et également de rencontrer l'administration aux stands d'information de quelques services qui seront présents pour répondre à leurs questions et présenter leurs actions.

Communications de Mme Lammar :

Grande braderie

Vous avez certainement vu les affiches dans Carouge annonçant la grande braderie et toutes les mesures prises pour lui laisser la place libre. La grande braderie aura donc lieu ce week-end, les 29 et 30 avril. Il s'agit du fameux système qui a si bien marché les précédentes éditions, c'est-à-dire le samedi un vide-boutique pour les commerçants et le dimanche avec vide-grenier pour les habitants. Quarante-huit commerces carougeois se sont inscrits au vide-boutique selon leurs horaires d'ouverture habituels. Le dimanche, dès 8h00, ce sera le fameux vide-grenier pour les habitantes et habitants.

A noter que pour la première fois, les inscriptions ont pu se faire en ligne et au guichet à Carouge à votre service, ceci pour répondre à la demande des habitantes et habitants qui souhaitaient un accès facilité aux inscriptions. Pour rappel, auparavant, il s'agissait d'une matinée d'inscription et il n'était pas toujours évident pour les personnes de se libérer à ce moment-là. Dès cette année, il était possible de s'inscrire en ligne à toute heure depuis chez soi ou au CAVS et de choisir son emplacement, évidemment dans la limite des places disponibles. Cette nouvelle modalité a rencontré un vif succès puisque toutes les places ont été vendues.

En plus des stands des habitantes et habitants et du troc des enfants, plusieurs animations seront également proposées, notamment une bourse aux vélos, par Pro Vélo, un atelier de réparation électronique par le centre de formation professionnelle technique, un atelier pour les enfants de réparation de jouets, des stands d'information sur les encombrants par le SVEM et sur les punaises de lit par DetectDog avec des démonstrations.

Toutes les informations figurent dans le journal communal en pages 20 et 21 et bien évidemment sur notre site Internet.

Espace Grosselin

Depuis quelques mois, l'Espace Grosselin a vu son activité drastiquement baisser, voire suspendue étant donné que les normes de sécurité n'y étaient plus remplies. En effet, sur demande de la Ville de Carouge, soucieuse d'assurer la conformité des espaces mis à disposition du public, le SCES avait mandaté en avril 2022 la société Orqual, spécialisée en protection incendie, qui a réalisé un audit des locaux de l'Espace Grosselin. Pour rappel, ces locaux sont occupés et gérés par la Maison de quartier, qui se charge également de la mise à disposition des salles aux habitants et habitantes pour des événements associatifs, culturels et musicaux.

L'audit a mis en évidence certaines déficiences dans le dispositif de sécurité incendie, qui ne correspond plus aux normes actuelles. A la suite de ce rapport, le nombre de personnes autorisées dans les locaux a été réduit et l'exploitation habituelle de la salle polyvalente d'une capacité d'accueil de 200 personnes a dû être interrompue en attendant la remise aux normes.

Les travaux de remise aux normes comprennent principalement la création de compartiments feu, des interventions sur les dimensions des issues de secours, le remplacement des portes existantes par des portes d'une résistance au feu améliorée, l'isolation coupe-feu des techniques et une modification du balisage de secours. De plus, la résistance au feu du mobilier et du rideau de scène doit être vérifiée.

Le coût de l'ensemble de ces interventions est estimé à CHF 150'000.- et les travaux sont prévus en juillet-août de cette année, en dépassement du compte de fonctionnement, pour permettre une utilisation optimale des locaux, le plus rapidement possible, soit dès la rentrée de septembre.

Je souhaitais donc vous informer de ce planning, du fait que l'Espace Grosselin devrait à nouveau être utilisable de manière optimale dès septembre prochain ainsi que du dépassement futur sur les lignes de fonctionnement du SCES.

Printemps carougeois

Véritable institution culturelle carougeoise, le Printemps carougeois est devenu une sorte de rite annonçant les beaux jours. Quoi de plus naturel que le thème de cette 58^{ème} édition, qui sonde justement la thématique fascinante des rites et des rituels. D'ici ou d'ailleurs, d'aujourd'hui ou d'hier, sacrées ou laïques, les pratiques ritualisées sont multiples, comme le démontrera le traditionnel rendez-vous printanier de la cité sarde.

Avec l'envie de se questionner le sens de ces pratiques récurrentes au sein de notre société, la programmation de cette 58^{ème} édition embrassera l'immense champ des cérémoniaux, des rituels domestiques et de l'enfance. Spectacles, concerts, expositions et ateliers inviteront le public à explorer les grandes étapes ritualisées de la vie, constitutives de notre identité.

Depuis plus de 50 ans la ville de Carouge demeure fidèle à son objectif premier : promouvoir une culture pluridisciplinaire accessible à toutes et à tous. Le festival donne l'opportunité aux artistes locaux de s'exprimer aux côtés d'artistes internationaux. Proximité, qualité et accessibilité sont ainsi les valeurs défendues depuis la création de ce festival.

Les festivités débiteront le 4 mai prochain avec la soirée de projection et de remise des prix de CourtsCarouge, le concours de courts métrages de la Ville de Carouge, présidé cette année par le réalisateur Frédéric Baillif. N'hésitez pas à consulter la grille de programmation sur le site dédié au Printemps carougeois et à participer à ce festival.

Communications de Mme Hiltpold :

Mme Hiltpold n'a pas de communication particulière.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Démission de M. Leo Peterschmitt

Le Président annonce que, par un courrier du 4 avril dernier, M. Leo Peterschmitt a annoncé sa démission. Il demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Cher Président,

Je vous annonce ma démission du Conseil municipal prenant effet le vendredi 28 avril 2023, mettant ainsi fin à ma fonction de conseiller municipal.

Je vous remercie d'en prendre bonne note et je vous adresse mes salutations les plus distinguées.

Le Président indique que les démarches en vue du remplacement de M. Peterschmitt sont en cours auprès du service des élections et votations et devraient permettre l'assermentation de la personne qui lui succédera lors du prochain Conseil municipal.

Mme Bertholon souhaite intervenir au nom du groupe des Vert-e-s :

C'est avec un sentiment doux-amer que je vois aujourd'hui partir notre collègue M. Peterschmitt et que je prononce ces quelques mots pour le remercier chaleureusement, au nom du groupe des Vertes et des Verts, de son engagement au sein de ce Conseil Municipal.

Le sentiment est amer car avec M. Peterschmitt s'en va un exemple d'engagement politique sans faille et de tous les instants. M. Peterschmitt s'est battu pour que la qualité de vie à Carouge puisse rester celle que nous connaissons, dans le sens de son combat plus général pour que la vie sur notre planète reste possible et de manière plus respectueuse et durable. Pour cela, nous avons compris qu'une transition est nécessaire.

L'engagement de M. Peterschmitt passe par tous les moyens démocratiques, que ce soient les outils de ce Conseil comme les questions ou les motions – nous nous souviendrons qu'à son initiative, les restaurants scolaires de la ville de Carouge tendront vers une alimentation toujours plus durable, alternative et variée. Que ce soit la voie scientifique – vous connaissez peut-être son intérêt pour les questions de santé publique –, ou encore la voie de la manifestation, sans oublier son comportement individuel. Et à défaut, peut-être, d'être toujours d'accord avec lui, un tel engagement nous incite toutes et tous au respect. M. Peterschmitt s'est encore engagé davantage cette année en endossant la fonction de notre chef de groupe et pour cela nous le remercions tout particulièrement. Nous regrettons M. Peterschmitt car avec lui, ce Conseil perd un peu de jeunesse et de conviction.

Mais le sentiment est doux aussi, car si M. Peterschmitt nous quitte, c'est pour aller porter la voix des Vertes et des Verts dans une autre arène politique, celle du Grand Conseil, où

il vient d'être élu, et où je suis certaine qu'il continuera à un excellent travail. Nous lui adressons nos sincères félicitations pour cela et lui souhaitons une bonne continuation.

Applaudissements

Comme le veut la tradition, le Président remet un cadeau de départ à M. Peterschmitt, au nom du Conseil municipal.

Changement dans les représentations des partis au sein de fondations

Le Centre fait part du changement suivant soumis à validation du Conseil municipal :

Au sein de la Fondation Bruckner, M. Marceau Schroeter sera remplacé par M. Nelson Mota.

Le groupe PLR fait part du changement suivant soumis à validation du Conseil municipal :

Au sein de la Fondation du Vieux-Carouge, Mme Céline Zuber-Roy sera remplacée par M. Claude Morex.

Pour ces deux modifications, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant formulée, le Président constate que ces deux changements sont validés.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 106-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2022

Mme Molinari procède à la présentation des comptes 2022.

Mme Molinari est ravie de présenter ce soir, au nom du Conseil administratif et en tant que responsable du dicastères des finances, les comptes 2022. Elle invite les membres du Conseil municipal à lire le message du Conseil administratif, qu'ils trouveront dans leur classeur ou sur CMnet, parce que ce document regroupe non seulement l'essentiel des informations qui vont suivre mais aussi l'appréciation du Conseil administratif *in corpore*.

Préambule

Les comptes 2022 sont bénéficiaires, avec un excédent de produit de CHF 1,4 million. Pour rappel, un déficit budgétaire de CHF 2,9 millions avait été annoncé.

Ce résultat positif est dû à trois facteurs principaux :

- Des revenus de la fiscalité en forte hausse, de CHF 16 millions par rapport au budget. Cette augmentation est composée aux deux tiers par des correctifs et rattrapages (ce qui implique une certaine prudence pour l'avenir puisqu'il ne s'agit pas de nouvelle fiscalité). À noter également un montant exceptionnel relatif à l'impôt à la source (+CHF 1,6 million), en raison d'un changement de méthode.
- Des charges d'exploitation maîtrisées et inférieures de CHF 3,8 millions par rapport au budget (hors amortissements complémentaires de CHF 14 millions que le Conseil

municipal a votés l'année passée). Mme Molinari évoque à titre d'exemple une diminution des charges du personnel, ainsi qu'une diminution sur la rubrique Biens, services et marchandises.

- La réévaluation d'une partie du patrimoine financier pour un montant net de CHF 2,5 millions.

Mme Molinari mentionne en outre un niveau faible des investissements dépensés, *versus* ceux qui avaient été budgétés, cela bien sûr en lien avec un décalage dans les planifications ou des modifications de projets demandées soit pour des raisons techniques, soit par le Conseil municipal.

Résultat positif, évolution des charges et revenus

Les charges se montent à CHF 142,2 millions, soit une augmentation de 19% par rapport au budget (+CHF 22,3 millions). Cette variation est importante, mais il faut savoir qu'elle comporte les CHF 14 millions d'amortissements complémentaires votés par le Conseil municipal et qui n'étaient bien sûr pas budgétés.

Les revenus s'élèvent à CHF 143,6 millions, soit une augmentation de 23% par rapport au budget (+CHF 26,6 millions). Comme mentionné plus tôt, ils incluent une recette de CHF 1,6 million due à la dissolution de la provision technique de l'impôt à la source 2019. Il s'agit donc d'une recette qui ne se répètera pas les années suivantes.

Les charges d'exploitation courantes sont maîtrisées et en baisse de 3,2% par rapport au budget 2022 (-CHF 3,8 millions)

A noter encore une recette nette de réévaluation du patrimoine financier pour CHF 2,5 millions – Mme Molinari avait eu l'occasion d'en informer le Conseil municipal en fin d'année dernière.

Concernant les charges et les revenus extraordinaires, Mme Molinari relève que si le résultat n'en tenait pas compte, il serait encore plus élevé, à plus de CHF 20 millions.

Mme Molinari en vient au graphique sur la slide n° 6. Elle attire l'attention des membres du Conseil municipal sur l'élément en jaune, soit les CHF 14 millions d'amortissements complémentaires. En rouge figurent les correctifs et rattrapages de la fiscalité qui représentent CHF 10,9 millions des CHF 16 millions d'augmentation de la fiscalité par rapport au budget 2022. Dans les charges, en bleu clair, l'on voit CHF 5,4 millions qui sont dus à une modification de la méthode de calcul des provisions fiscales – Mme Molinari y reviendra dans la suite de la présentation.

Au niveau des charges, la différence entre le réel 2021 et le réel 2022 est de + CHF 18,5 millions (+17%). Pour les revenus, elle est de CHF 20,6 millions (+15%).

Mme Molinari souligne que le fait d'avoir voté et, ensuite, réussi à passer, grâce au résultat positif, les amortissements complémentaires garantit des dépenses inférieures dans les années suivante, de CHF 3,2 millions à partir de 2023.

Charges maîtrisées

Les charges de personnel se montent à CHF 40,8 millions (soit 29% du total des charges). En pourcentage, elles sont en diminution par rapport aux années précédentes. Pour rappel, elles représentaient 32% en 2021 et 35% en 2020. Elles ont augmenté de CHF 2 millions par rapport au réel 2021.

Concernant la nature 33 Amortissements au patrimoine administratif, le montant diminue de 7% entre le réel 2021 et le réel 2022. Cette diminution est liée aux amortissements complémentaires de l'année précédente puisqu'ils ont un impact sur les charges les années suivantes.

Les charges se répartissent essentiellement en trois domaines : les charges de personnel, les charges de transfert (subventions) et les charges de biens, services et marchandises. Ce triumvirat est le même d'année en année, ce qui est logique pour une commune.

Mme Molinari en vient à la variation des charges par analyse des écarts entre le budget 2022 et le réel 2022. Les charges se montaient à CHF 119,9 millions dans le budget. Elles s'élèvent à CHF 142,2 millions dans les comptes.

Comme mentionné plus tôt, les charges sont en diminution sur le fonctionnement, pour un total de CHF 3,8 millions : le personnel pour CHF 600'000.-, les biens, services et marchandises pour CHF 1,2 million (dont une diminution de CHF 500'000.- sur les déchets, avec moins de dépenses pour les collectes pour les ménages, mais plus pour les entreprises, ce qui est plutôt un bon signe), les amortissements du patrimoine administratif pour CHF 2,3 millions (en relation avec les amortissements anticipés de l'année précédente). En revanche, les frais de perception ont augmenté de CHF 400'000.-, ce qui s'explique par la hausse des revenus fiscaux, puisque le Canton retient 3% pour le travail de collecte et de redistribution de l'impôt qu'il réalise.

Quant à l'augmentation exceptionnelle de CHF 26,1 millions de certaines charges, elle est due notamment aux dépréciations sur créances. La ville de Carouge a en effet modifié la méthode de calcul des provisions sur créances (soit les provisions fiscales), pour se prémunir d'éventuels risques. Le taux de la provision a été augmenté à 30%, d'où des charges en augmentation de CHF 5,3 millions. De plus, les charges financières liées à la dépréciation du patrimoine financier ont augmenté, mais elles sont à mettre en lien avec les revenus du patrimoine financier en hausse suite à la réévaluation, avec finalement un total net positif de CHF 2,5 millions. Enfin, les amortissements complémentaires se sont élevés à CHF 14 millions.

Amortissements

Mme Molinari rappelle que les amortissements sont bien sûr liés aux investissements, lesquels doivent anticiper l'évolution des besoins. À ce propos, l'analyse sur les investissements prévus est de plus en plus précise – Mme Molinari y reviendra dans la suite de la présentation. Pour rappel également, les amortissements débutent au moment de la remise des clés, c'est-à-dire non pas au moment où les travaux commencent, mais au moment où ils sont terminés et que le bien est à disposition. Au réel 2022, les amortissements se montent à CHF 11,9 millions. Ils sont en diminution par rapport à 2021 grâce à l'impact des amortissements anticipés que le Conseil municipal a votés en 2021 et qui est d'environ -CHF 1,6 million. Ils sont également en diminution, de CHF 2,3 millions, par rapport au budget 2022.

Concernant les amortissements complémentaires, Mme Molinari souligne leur impact sur les charges les années suivantes. En 2022, l'impact des amortissements complémentaires que le Conseil municipal avait votés fin 2021 a été une diminution des charges de CHF 1,6 million. Les amortissements anticipés que le Conseil municipal a votés pour CHF 14 millions en 2022 vont déployer leurs effets à partir de 2023. L'impact cumulé sera alors de -CHF 3,2 millions et il se poursuivra sur les prochaines années aussi. Mme Molinari remarque que c'est une bonne manière de gérer les finances.

Charges de personnel

L'écart entre le budget 2022 et le réel 2022 est de -CHF 600'000.-, soit -1,5%. Il est dû notamment à des engagements qui sont intervenus un peu plus tard et des postes qui n'ont pas été repourvus tout de suite, ainsi qu'à des économies sur le remboursement des APG, pour CHF 900'000.-.

Evolution des revenus et de la fiscalité en forte hausse

La taxe professionnelle, à CHF 17,8 millions, est en augmentation aussi bien par rapport au budget 2022 qu'au réel 2021. Elle représente 12% de la totalité des revenus. Une partie importante de l'augmentation de CHF 16,1 millions des recettes fiscales que Mme Molinari a mentionnée plus tôt est liée aux personnes physiques. La fiscalité des personnes physiques augmente en effet de CHF 13 millions par rapport au budget 2022 et de CHF 10 millions par rapport au réel 2021. Une partie importante de cette augmentation s'explique par l'augmentation de l'impôt à la source (+CHF 4,3 millions, soit +20%). Pour les personnes morales, les recettes augmentent par rapport au budget 2022, mais elles diminuent de CHF 1,26 million par rapport au réel 2021. Quant au fonds de péréquation, les revenus restent stables.

Les autres revenus, qui sont par exemple des taxes ou des recettes liées aux restaurants scolaires, augmentent grâce à la réévaluation du patrimoine financier, laquelle doit être réalisée tous les cinq ans par un expert externe. La variation nette pour 2022 est de +CHF 2,5 millions.

Mme Molinari relève ensuite l'importance de la fiscalité des personnes physiques, qui correspond à 51% des revenus des revenus. La taxe professionnelle et la fiscalité des personnes morales correspondent respectivement à 12% et 11%.

Concernant plus particulièrement l'évolution des revenus de la fiscalité, cette dernière a donc augmenté de CHF 16,1 millions entre le budget 2022 et le réel 2022. Elle se décompose de la façon suivante : CHF 5,2 millions pour la fiscalité proprement dite, mais CHF 10,9, soit deux tiers du montant total, pour les correctifs et rattrapages. En détail, l'on a environ CHF 3 millions de recettes pour les personnes physiques, CHF 2 millions pour les personnes morales, CHF 4,5 millions pour l'impôt à la source et CHF 1,2 million pour la taxe professionnelle

Par rapport au budget 2022, la fiscalité étant en forte hausse, les taxes et émoluments augmentent également. Les revenus divers, eux, diminuent en raison de la parcelle du CEVA, dont le prix était estimé à un niveau plus élevé. Suite à une discussion juridique, le montant a été diminué, d'où environ CHF 400'000.- de différence. Les revenus financiers sont à +CHF 10,2 millions, et les revenus de transferts, c'est-à-dire les subventions, à +CHF 600'000.-.

Mme Molinari aborde ensuite plus en détail la taxe professionnelle communale. La diminution du nombre de bordereaux produits, qui étaient à 5'900 en 2021 et qui est à 4'442 en 2022, n'est pas due à des départs d'entreprises, mais à un travail considérable qui a été mené par le service des finances, en particulier par le service de la taxe professionnelle, qui a rattrapé un nombre important de bordereaux qui n'avaient pas pu être traités les années précédentes.

Mme Molinari signale en outre que des discussions sont en cours au niveau cantonal sur la suppression de la taxe professionnelle communale. La ville de Carouge a été bien intégrée dans ces discussions, au niveau de l'Association des communes genevoises mais également de l'Union des villes genevoises, sachant que les villes-centres ont des charges importantes. Pour information, la commission fiscale du Grand Conseil ainsi que

le Conseil d'Etat ont accepté de définir un montant qui permettra aux communes de maintenir des revenus d'environ CHF 200 millions globalement, pour toutes les communes du canton, mais aussi de définir une clé dynamique qui permettra, en augmentant la taxe sur les personnes morales – mais ce sera une opération neutre pour le Canton –, de ne pas perdre de l'argent, parce que l'on peut bien imaginer que, pour une commune comme Carouge, un montant de CHF 17,8 millions représente une part importante des revenus. La décision finale reviendra au Grand Conseil, lors d'une toute prochaine séance.

Investissements ouverts

Les investissements du patrimoine administratif ont augmenté de CHF 73,8 millions en 2021 à CHF 100,6 millions en 2022, notamment en raison des CHF 35 millions qui ont été ouverts pour l'école des Pervenches. Le nombre de délibérations votées reste stable depuis quelques années, à environ 80 par année, étant précisé qu'elles n'ont bien sûr pas toutes le même poids en termes financiers ni en termes de travail à fournir.

Actuellement, il y a 87 projets, pour un total de CHF 19,1 millions bruts investis durant l'année. Ce montant ne prend pas en compte les subventions, par exemple les CHF 11 millions que la Commune a reçus pour le théâtre de Carouge, lequel a pu être terminé en 2022.

Mme Molinari a listé dans la présentation les dix principaux projets, qui représentent un montant de CHF 15,6 millions, soit environ 80% du total brut investi durant l'année.

Intérêt de la dette par habitant et autres indicateurs

La dette est en diminution (CHF 112 millions en 2022, contre CHF 122 millions en 2021), ce qui est réjouissant. En fin d'année 2022, la ville de Carouge a fait le choix de procéder au remboursement d'emprunts arrivant à échéance, parce qu'elle disposait de suffisamment de liquidités pour le faire.

La dette nette se situe à CHF 626.- par habitant et la dette brute à CHF 4'913.- par habitant. Ce niveau est considéré comme moyen, voire encore relativement élevé. La dette nette par habitant a diminué en raison notamment de l'augmentation des liquidités (liée à la fiscalité) et de la réévaluation du patrimoine financier.

Pour ce qui est des indicateurs, Mme Molinari relève que les liquidités ont diminué, puisqu'elles étaient à CHF 17,46 millions en 2021 et qu'elles sont à CHF 12,8 millions en 2022. Ceci s'explique par le fait qu'une partie de l'argent a servi au remboursement de la dette.

Conclusion / Perspectives

Les comptes sont équilibrés, et même fort réjouissants.

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées. A noter également que le plan de sobriété énergétique, qui a été déployé, continuera à contribuer, à l'avenir, à la maîtrise des charges.

Mme Molinari souligne le choix judicieux qui a été fait par le Conseil administratif de présenter au Conseil municipal un budget 2022 déficitaire, en prenant certes quelques risques, mais très réfléchis. Cela a permis d'éviter des coupes inutiles dans les prestations à la population.

Les recettes fiscales sont en forte hausse.

Encore une fois, la nécessité s'avère d'avoir des prévisions fiscales plus précises de la part du Canton. Il est difficile de faire une planification correcte, au plus juste, lorsqu'il y a d'importantes différences entre ce qui est annoncé et ce qui est reçu quelques mois plus tard. Pour rappel, la proposition de budget que le Conseil municipal a votée était ajustée aux dernières prévisions fiscales que la Commune avait reçues en octobre. Malgré cela, les variations sont importantes entre les dernières prévisions reçues et ce qui est finalement constaté au niveau des comptes.

Il faut une attention particulière en relation aux charges contraintes qui sont en augmentation, et bien les prendre en compte dans les planifications.

Concernant les investissements, le niveau d'investissement n'était pas particulièrement élevé en 2022, mais l'on sait que des projets très importants attendent la Commune. Il est donc indispensable de définir des critères de priorisation. Le Conseil administratif, avec tous les services, a commencé ce travail il y a déjà quelques mois

La planification des investissements est constamment réactualisée, en essayant également, dans la mesure du possible, de considérer non seulement les investissements mais aussi les charges de fonctionnement qui seront liés à l'objet.

Pour rappel, l'équilibre budgétaire devra être atteint d'ici 2027. Au vu des divergences considérables entre les prévisions qui sont fournies par le Canton, et qui peuvent conduire à présenter des budgets déficitaires, et la réalité, des réflexions sont en cours au niveau cantonal pour essayer de mettre l'accent plutôt sur le résultat des comptes que sur la planification budgétaire.

Enfin, Mme Molinari tient à adresser ses remerciements à M. Giovanni di Stefano et toute son équipe, notamment Sébastien Prettre, pour le travail d'accompagnement dans la préparation des comptes et pour le travail extrêmement minutieux, sérieux et professionnel qui est mené tous les jours dans cette Commune.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 107-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 5'835.35 ET LES MOYENS DE LE COUVRIR

Mme Molinari rappelle qu'en cas de dépassement de crédit, la bonne règle veut que le Conseil administratif revienne vers le Conseil municipal avec une délibération visant à voter ledit dépassement. En l'occurrence, il s'agit d'un dépassement de CHF 5'800.- en lien avec le processus de concept d'affichage.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

M. Von Burg a un peu de peine à comprendre que l'on veuille renvoyer en commission une dépense de CHF 5'000.-. Par conséquent, il propose que le Conseil municipal vote sur le siège.

La discussion immédiate est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 108-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE L'OCTROI D'UN DROIT DE SUPERFICIE AUX COOPERATIVES EQUILIBRE ET CHATPIN GREVANT LA PARCELLE 539 DE CAROUGE, SISE CHEMIN DE PINCHAT 11 ET A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 125'000.— TTC (DONT CHF 6'250.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA PRISE EN CHARGE POUR FINANCER LES SURCOUTS LIES A LA POLLUTION POUR LA MISE EN DECHARGE DES TERRES DEGRAPPEES DE LA PARCELLE 539

Mme Lammar introduit le sujet. Elle rappelle qu'en 2012, la ville de Carouge, par le Conseil municipal, avait préavisé favorablement le PLQ 29775 (Délibération 46-2012) aujourd'hui en force, permettant la réalisation de quatre bâtiments dans le « Clos de Pinchat ». Le bâtiment situé sur la parcelle 539 située dans la partie amont du PLQ était prévu divisé en deux parties décalées. Le vote favorable du Conseil municipal s'est fait à l'unanimité. Les propriétaires des parcelles incluses dans le PLQ, dont l'Etat pour la partie supérieure, se sont entendus pour répartir les droits à bâtir dans le respect des obligations légales et du PLQ en établissant des PPE dans les bâtiments en bas du secteur et des logements d'utilité publique dans ceux, à venir ultérieurement, sur le haut du secteur.

Les bâtiments de la PPE ont donc été réalisés dans un premier temps. Une soule en compensation au prorata des droits à bâtir LUP non réalisés par la PPE a été versée sur un compte bloqué, comme de coutume en cas de réalisation non simultanée.

Le 15 mars 2018, par sa délibération 115-2018, le Conseil municipal a soutenu la proposition du Conseil administratif d'acquérir la parcelle située sur le haut du secteur à l'Etat qui en était alors propriétaire (maison Montfleury), l'idée étant de réaliser les droits à bâtir des LUP par le biais d'un DDP pour une coopérative, au vu du peu de coopératives sur le territoire carougeois, et du fait que le Conseil administratif souhaitait privilégier la mixité en matière de logement, qu'il souhaitait garder la maîtrise du terrain en restant propriétaire, et qu'un PLQ était en force sur ce périmètre avec les droits de PPE déjà réalisés sur la parcelle voisine, limitant dès lors les possibilités. Cette délibération a été adoptée par le Conseil municipal.

Le 30 avril 2019, le Conseil municipal a adopté la délibération 158A-2019 relative à l'ouverture d'un appel d'offres à coopératives visant la réalisation de deux immeubles d'habitation sur la parcelle 539, sise au 11 chemin de Pinchat. Il avait été prévu que cet appel à coopératives s'adresse à des groupements de coopératives formés de deux primo-coopératives ou d'une primo-coopérative et une coopérative ayant déjà réalisé des projets similaires.

En janvier 2021, Mme Lammar informait le Conseil municipal qu'après analyse, discussion et débat, le comité d'évaluation avait recommandé à la ville de Carouge la proposition du groupe Chatpin – Equilibre pour l'octroi du DDP et la poursuite des études. Il avait été relevé les qualités urbanistiques du projet, son intégration au tissu et constructions voisines et ses principes de mobilité durable. Le comité d'évaluation avait apprécié

l'approche unitaire et cohérente du projet pour les deux coopératives qui se traduisait en une proposition riche en lieux et espaces communautaires propres aux coopératives, et une organisation convaincante des niveaux en contact avec le sol et par conséquent avec le contexte environnant. Le comité d'évaluation avait également apprécié la rationalité du projet, son économie de construction, son concept d'écoconstruction et son projet de collaboration avec la Commune.

Les coopératives lauréates ont entrepris de nombreuses démarches pour la concrétisation de leur projet de construction et des négociations avec la Commune ont eu lieu. Tenant compte du passage du BHNS, des divisions parcellaires qui devront avoir lieu, des servitudes à établir, les coopératives ont élaboré un projet de construction en concertation avec la ville de Carouge et ont entamé des démarches pour obtenir des financements.

Elles s'apprêtent à bientôt déposer leur demande d'autorisation de construire. Pour ce faire, et pour obtenir les financements nécessaires, elles ont besoin de la promesse de constitution de DDP, document qui est soumis ce soir à l'approbation du Conseil municipal.

Cette promesse de DDP se fait aux conditions usuelles pour ce genre de DDP pour coopératives.

Somme toute et pour résumer, il s'agit de la suite logique de ce projet qui a déjà été soumis au Conseil municipal à plusieurs reprises.

Le seul élément supplémentaire a trait aux frais de dépollution. En effet, des sondages ont démontré que la parcelle nécessitait une évacuation spécifique qui engendre un surcoût de CHF 125'000.-. Le Conseil administratif s'est bien évidemment demandé dans quelle mesure l'Etat n'était pas tenu d'assumer ces frais, en tant qu'ancien propriétaire, mais l'acte de vente contenant une clause d'exclusion de garantie et la pollution n'entraînant aucune obligation d'assainissement, au contraire d'une contamination, les frais relatifs à l'élimination des déchets n'incombent pas à l'Etat. Il est donc proposé au Conseil municipal, par cette même délibération, que la ville de Carouge les prenne à sa charge.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Prod'hom remercie, au nom du groupe des Verts, le Conseil administratif de présenter cette délibération qui dotera la Commune d'une coopérative. Il recommande d'apporter des explications en commission sur la raison pour laquelle l'échéance du DDP, qui est indiquée, de mémoire, à 90 ans, n'est pas à 60 ans. Il souhaite également des précisions sur les méthodes d'indexation éventuelle, ainsi qu'un rapide calcul pour donner à la commission la rente annuelle – M. Prod'hom a vérifié que les éléments de l'acte correspondent aux éléments du concours, mais il serait utile d'informer la commission sur ce que cela représente en francs.

M. Ducellier remercie également le Conseil administratif pour l'opportunité de faire avancer ce dossier. Le groupe PLR a toutefois des questions de fond importantes sur les conditions financières. Tout d'abord, il estime que l'acte proposé aujourd'hui au Conseil municipal est un chèque en blanc pour ce qui est de la thématique de la pollution, sachant qu'il est question à ce stade uniquement d'expertise. Les travaux n'ayant pas encore été réalisés, le montant annoncé peut largement évoluer. Or, selon la proposition du Conseil administratif, la responsabilité est entièrement à la Commune. Ensuite, le groupe PLR constate un écart important en termes de valorisation foncière liée au prix d'acquisition payé par la Commune et à la répercussion sur la rente de superficie. L'écart entre le prix acheté et le prix capitalisé dans la rente est de plus de CHF 500.- par m² de plancher.

Les conditions de capitalisation de cette rente ne sont pas usuelles. Elles sont même inférieures à ce que pratique le Canton en zone de développement. Enfin, les conditions de cession du droit de superficie ne sont pas cadrées. La ville de Carouge offre CHF 1'295'000.- à la coopérative et cette dernière peut revendre son droit de superficie en réalisant ce bénéfice. Aucune contrainte de durabilité liée aux constructions ne sera donnée à la coopérative. En conclusion, les conditions proposées sont extrêmement intéressantes pour la coopérative mais, pour la Commune, c'est bien le contraire. Le groupe PLR souhaite donc pouvoir entrer dans le détail de l'acte qui est proposé.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

7. MOTION MO 027-2022 R : AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT-JOSEPH

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2022 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 9 février puis le 4 avril 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

Le Président indique que la commission a voté un amendement global, qui figure sur CMnet.

La commission a préavisé favorablement la motion ainsi amendée par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Prod'hom remercie la commission de l'orientation qu'elle a prise et de l'état d'esprit dans lequel les travaux se sont déroulés. La conseillère administrative en charge a répondu à la plupart des demandes et les amendements qui ont été apportés peuvent maintenant être traités par l'administration de manière sereine.

M. Barro remercie également la commission pour l'état d'esprit général dans lequel les travaux se sont déroulés. La motion a porté ses fruits : la communication avec le Conseil municipal sera amplifiée, ainsi que celle avec les associations qui se sont investies dans ce dossier, afin de développer tranquillement, mais sûrement des projets de qualité en concertation, encore une fois, avec les commerçants et les habitants de ce périmètre ainsi qu'avec le Conseil municipal. M. Barro se réjouit de voir la suite.

M. Voignier rejoint ses préopinants sur le fait que la commission a bien travaillé, en bonne entente. Il souligne cependant qu'il faudra être prudent et attentif à tout ce qui sera entrepris, sachant qu'énormément de personnes, notamment les personnes à mobilité réduite, seront touchées par les aménagements futurs. Il faudra donc être attentif dès que l'on intervient sur ces différents éléments. Même si certains accords ont été trouvés, le sujet reste sensible. Il ne faudra pas faire tout et n'importe quoi. Les décisions devront être prises en concertation, comme le Conseil administratif s'y est engagé en commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote de l'amendement global, qui figure sur CMnet.

L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président soumet au vote la motion ainsi amendée.

La motion ainsi amendée est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. POSTULAT PO 002-2022 R : LES PIETONS SONT ROIS AUJOURD'HUI

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2022 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 9 février puis le 4 avril 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement le postulat amendé par 11 oui, 1 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote l'amendement.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote l'amendement consistant à supprimer toutes les invites et les remplacer par le texte suivant : « *invite le Conseil administratif à mettre la zone piétonne du T, jour de marché ainsi que la rue St-Joseph uniquement durant les événements festifs, en zone pied à terre* ».

L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président soumet au vote le postulat ainsi amendé.

Le postulat ainsi amendé est accepté par 28 oui, 0 non et 3 abstentions.

9. MOTION MO 030-2023 P : CREATION DE QUARTIERS A FAIBLE CIRCULATION

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande à la secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu que la **loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)** stipule à son article 7 que l'accès à la zone 1 est restreint et que le transit est fortement restreint en zone 2 ;*

*Vu que le **plan climat cantonal 2030** prévoit*

- de réduire la circulation individuelle motorisée de 40 % ;*

- d'agir « au niveau des quartiers en vue de la réduction des émissions de CO₂, de l'adaptation au changement climatique et d'une habitabilité renouvelée (sociale, économique et environnementale) » ;

Vu que **mobilité 2030 - stratégie multimodale pour Genève** déclare que

- « supprimer le transit dans les quartiers est une mesure prioritaire » ;
- « l'apaisement général de la circulation et sa réduction dans les quartiers doit aussi améliorer de façon conséquente la situation sur le plan du bruit urbain » ;

Vu que l'**ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB)** prévoit l'obligation pour les cantons et communes d'assainir leur réseau routier en matière de bruit routier ;

Vu que l'**ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)** demande de respecter les normes OPair pour protéger « l'homme, les animaux et les plantes, leurs biotopes et biocénoses, ainsi que le sol, des pollutions atmosphériques nuisibles ou incommodes » ;

Vu que la **loi fédérale sur l'environnement (LPE)** prévoit à son article 11 que « les pollutions atmosphériques, le bruit, les vibrations et les rayons sont limités par des mesures prises à la source (limitation des émissions) » ;

Considérant que **plusieurs axes de transit** traversent des quartiers d'habitation de Carouge péjorant la qualité de vie des habitants en augmentant le bruit, la pollution de l'air et l'insécurité routière ;

Constatant que **certains transitaires motorisés**, face à des embouteillages, **parasitent les quartiers d'habitation de Carouge** ;

Constatant que des **25 000 personnes employées à Carouge** une grande majorité n'y résident pas et **une partie d'elles utilisent une voiture ou un scooter pour venir au travail** ;

Considérant qu'il y a des **expériences faites par des villes suisses et européennes dans l'apaisement de quartiers** qui sont très riches en enseignements pour Carouge (voir le site web de l'association Rue de l'Avenir cité dans l'annexe) ; et

Considérant finalement que **la préparation en cours du plan directeur communal 2030 de Carouge** est un moment propice pour planifier un renforcement des mesures d'apaisement dans les quartiers, en concertation avec les associations et les habitants concernés.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

d'inclure dans le plan directeur communal 2030 la notion de « quartier à faible circulation » ;

d'utiliser la grille d'analyse dans ce domaine dans chaque quartier de Carouge, associant étroitement le Conseil municipal et les associations et habitants des quartiers à l'examen des analyses et propositions faites par le bureau d'études engagé à ce sujet ;

d'inclure des projets et mesures concernant les différents quartiers dans le plan directeur.

Carouge, le 30 mars 2023

Le Parti socialiste et Les Vert.e.s

Annexe : <https://rue-avenir.ch/> voir les rubriques thèmes et photos

M. Meyer apporte les explications suivantes. Aussi bien les Verts que les socialistes invitent le Conseil administratif à définir, dans chaque quartier, une stratégie de mobilité

et d'aménagement et à identifier des projets et mesures qui augmentent la qualité de vie des habitants et rendent les quartiers plus paisibles et accueillants. M. Meyer souligne qu'il s'agit seulement d'identifier des projets dans le contexte du plan directeur communal, et non pas d'élaborer des projets. Il s'agit donc uniquement de prendre une décision sur telle ou telle priorité, qui sera mise en œuvre dans l'avenir. M. Meyer évoque ensuite les options de mesures et de projets qui pourraient être prises pour les quartiers : des zones 30 ou des zones de rencontre 20 km/h, des rues où le transit motorisé est autorisé seulement à certaines heures, des rues piétonnes, l'arborisation des carrefours, places et rues, l'élargissement des trottoirs, des chemins piétons et voies pour vélos qui traversent les quartiers. Ce sont là des options parmi d'autres qui se présentent dans cette analyse. Il y a aussi des mesures plus générales qui ont une incidence positive sur les quartiers. M. Meyer mentionne à titre d'exemple le label Ecomobile, établi par le Canton récemment, qui certifie les entreprises ou commerces qui mettent en place des plans de mobilité pour inciter leurs employés à utiliser les transports publics, le covoiturage, le vélo ou la marche à pied. La ville de Carouge pourrait par exemple mener des campagnes annuelles qui promeuvent ce label Ecomobile, parce que cela signifierait que bien moins d'employés se rendraient à Carouge avec un véhicule motorisé. M. Meyer aborde par ailleurs la question de la circulation motorisée sur les axes pénétrants, sujet qui est d'ailleurs à l'ordre du jour de la présente séance sous la forme d'une pétition pour le secteur Nord. Les axes pénétrants constituent un souci majeur pour la population, du point de vue du bruit, des effets sur la santé, etc. Les mesures qui pourraient être envisagées sont la limitation de la vitesse à 30 km/h – mesure qui est actuellement controversée –, des surfaces phonoabsorbantes, mais surtout des mesures pour éviter le piratage dans les quartiers d'habitation de ces axes. Quant au troisième élément...

Le Président interrompt M. Meyer, qu'il invite à conclure puisqu'il s'agit de présenter brièvement la motion. En l'occurrence, M. Meyer est pratiquement en train de faire le débat.

M. Meyer avait presque terminé. La motion évoque des problématiques mais ne détaille pas de projets envisageables, d'où ses explications. Le troisième élément central concerne le fait que, dans le cadre du plan directeur communal qui est en cours de révision, sont envisagées des voies piétonnes continues à travers la ville de Carouge, ainsi que des voies pour cyclistes intercommunales. Elles auront bien sûr une incidence sur les quartiers qui doit être examinée avec la vision dudit quartier.

La prise en considération est acceptée par 20 oui, 11 non et 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

M. Meyer propose de renvoyer la motion directement au Conseil administratif. Il n'y a rien à discuter sur le contenu. La motion demande simplement de procéder à certaines analyses, qui d'ailleurs sont déjà dans les termes de références pour les consultants, et de les soumettre ensuite pour discussion dans les quartiers et également au Conseil municipal. Aucune décision sur le contenu du plan directeur communal ne sera donc directement prise.

M. Voignier trouve intéressant d'entendre M. Meyer dire que la motion peut être directement renvoyée au Conseil administratif, alors qu'il a longuement présenté cette motion en développant les mesures qui pourraient être prises. M. Voignier rappelle que le plan directeur communal est en cours de révision. Des membres des deux partis qui ont présenté la motion siègent à la commission. Ils auraient pu prendre la parole dans ce cadre, et ne pas faire une motion qui, soi-disant, n'amènerait rien de neuf mais en réalité consiste à dire qu'il ne faut plus de voitures dans Carouge et que l'on veut uniquement un réseau piéton, tout en disant du reste qu'il faut des voies cyclables. Il est donc paradoxal

de dire que la motion peut être renvoyée directement au Conseil municipal et énumérer une série de mesures qui pourraient être prises. Si les motionnaires veulent vraiment que cette motion soit traitée, il faut la renvoyer en commission. S'il s'agit de la renvoyer directement au Conseil administratif, ils n'avaient qu'à parler de ces mesures dans le cadre de la révision du plan directeur communal. De plus, M. Voignier a cru comprendre de l'intervention de M. Meyer que le Conseil administratif traitait déjà tous ces éléments. Dans ce cas, il s'interroge sur la pertinence de faire une motion.

M. Ducellier rejoint les propos de son préopinant. Ces thématiques sont abordées dans le cadre de l'élaboration du plan directeur communal. Ces enjeux de mobilité sont mis en avant et discutés dans ce cadre. M. Meyer considère qu'il n'est pas utile de discuter de la motion en commission, mais la prise en considération a été refusée par plusieurs membres du Conseil municipal, ce qui signifie bien qu'il y a un besoin d'en discuter. Et M. Ducellier insiste encore une fois sur le fait que ce sujet fait l'objet du plan directeur communal, pour lequel un certain nombre de séances ont eu lieu depuis bientôt une année.

M. Prod'hom signale une petite erreur dans le texte de la motion, qui parle de « plan directeur communal 2030 ». Or, le plan directeur communal n'a pas de date. C'est le plan directeur cantonal qui en a une. Le plan directeur cantonal 2030 est du reste également en cours de révision.

Le renvoi au Conseil administratif est refusé par 14 non, 9 oui et 8 abstentions.

Par conséquent, le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier souhaite que des éléments clairs soient apportés en commission sur ce que les motionnaires voudraient faire. Il a l'impression que cette motion est un fourre-tout : l'on ne voit vraiment pas où l'on va.

M. Baertschi relève qu'un des objectifs des zones 30 est de réduire le bruit pour les riverains. Or, les principales nuisances nocturnes à Carouge sont le long de la voie du tram. Il faudra donc aussi traiter la question des nuisances sonores engendrées par les transports publics, si l'on veut aller au bout de la réflexion. M. Baertschi évoque un autre problème des zones 30 : au niveau suisse, les associations de transports publics s'opposent à ce que l'on freine ainsi le passage des véhicules de transports publics à 30 km/h. Il est donc nécessaire de bien réfléchir à ces questions.

Selon M. Prod'hom, puisque le plan directeur communal est en cours de révision et que la motion a pour but de réfléchir à ces différents problèmes de mobilité, il serait important de l'inclure dans le volet « mobilité » qui sera présenté à la commission Ad hoc, ce qui permettra à celle-ci d'y répondre, ou en tout cas de se poser les questions.

M. Barro allait faire la même recommandation, sachant que cette motion est très pieuse mais qu'elle enfonce une porte ouverte puisque le mandataire (le bureau Urbaplan) est conscient de ces enjeux. Il propose que la motion soit intégrée à l'ordre du jour d'une commission Ad hoc du plan directeur communal, afin d'éviter un doublon et que les commissaires se prennent pour les mandataires.

M. Meyer recommande, si cette commission d'Urbanisme est maintenue – ce qui, à son avis, serait erroné – de consulter Rue de l'Avenir Suisse, qui est une collection de réalisations qui ont été faites à travers l'Europe, dans les grandes villes, et qui vont dans le sens des éléments qu'il a mentionnés plus tôt. Il s'agit là d'une pratique généralisée qu'il faudrait présenter en commission.

10. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

11. PETITION 009-2022 R : STOP AU TRAFIC DE TRANSIT A TRAVERS CAROUGE-NORD ET LES ACACIAS

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2022 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 23 mars 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Turgut Bandelier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Turgut Bandelier répond par la négative.

Par 12 oui, 0 non et 0 abstention, la commission a proposé le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à

1. faire son possible pour tenter d'identifier les camions qui traversent Carouge afin de pouvoir sensibiliser les entreprises concernées.
2. de porter une attention particulière au maintien du cheminement piéton lors des aménagements de chantier
3. d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures qui permettraient de systématiser la fermeture de rues aux poids lourds à certains horaires notamment à proximité de l'école des Pervenches en prenant exemple sur la situation en ville de Fribourg et à Chêne-Bougeries
4. d'organiser une audition de l'OCT au sujet de la stratégie du réseau routier
5. poursuivre le dialogue avec les différentes associations telles que l'AHA afin d'alimenter les réflexions sur la révision du PDCom
6. saisir l'opportunité offerte par le chantier des Pervenches pour expérimenter des mesures d'action sur le trafic et d'en tirer une analyse des reports engendrés.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Calame salue, outre la présence des pétitionnaires ce soir, la qualité des informations qu'ils ont amenées en commission et l'analyse très fine qu'ils ont faite de la situation, ainsi que leur reconnaissance des efforts réalisés par l'administration pour trouver des solutions. Il en veut pour exemple le grand chantier de la tour Pictet qui est en cours et pour lequel un dialogue a été mis en place avec les habitants afin de trouver des solutions aux nuisances engendrées. Ici, les questions se sont focalisées autour de la zone du rond-point vers l'école des Pervenches qui, effectivement, concentre de nombreux éléments singuliers. Les commissaires ont été frappés d'apprendre le nombre de camions qui ont été relevés, de manière quasiment professionnelle, par les pétitionnaires. Cela a aussi mis en lumière une contradiction entre le fait que cet axe est prévu comme un axe structurant jusqu'à la gare du CEVA de Lancy-Pont-Rouge, mais qu'il est actuellement un chaos de différentes circulations, d'une densité très forte à proximité d'une école. La qualité de ce qui a été livré à la commission a permis à cette dernière d'élaborer une série de recommandations. M. Calame salue l'aspect constructif de cette pétition, la manière dont elle a été portée et la façon dont les commissaires ont pu se l'approprier pour faire ces propositions au Conseil administratif. Il adresse ses remerciements aux auteurs de la

pétition, mais également au Conseil administratif qui tiendra compte de ces éléments factuels et intéressants.

M. Voignier souligne également la qualité de ce que les pétitionnaires ont présenté en commission. Cependant, il souhaitait faire part d'une remarque sur le nombre de passages de poids-lourds, qui serait de deux par minute d'après les pétitionnaires, soit 236 camions entre 5h et 10h du matin. Connaissant une personne sur place, M. Voignier lui a demandé de faire un comptage, qui s'est avéré nettement plus faible. Cela dit, il rejoint les propos de M. Calame sur le fait que cette commission a permis d'essayer de trouver des solutions pour ce quartier, en particulier pour les enfants qui fréquentent l'école. M. Voignier tenait aussi à relever que les pétitionnaires n'ont pas opposé les moyens de locomotion, mais voulaient simplement garantir une sécurité aux habitants du quartier.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. PETITION PETITION PE 012-2023 R : NON A L'ABATTAGE DES ARBRES DE LA FONDERIE A LA PROMENADE DES ORPAILLEURS

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 16 février 2023 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 23 mars 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Turgut Bandelier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Turgut Bandelier répond par la négative.

Par 11 oui, 0 non et 1 abstention, la commission a proposé le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à

1. mettre tout en œuvre pour faciliter la cohabitation des différents types d'usagers en séparant de manière claire les voies pour cyclistes et pour piétons
2. rester attentif à la question de la limitation de vitesse sur la voie verte d'agglomération afin de garantir un cadre sécurisant et sécurisé pour tous les usagers

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 032-2023 de MM. Baertschi et Prod'hom concernant la place de l'Octroi et le remplacement des arbres, qui avaient dépéri notamment en raison de la chaleur

Chers Messieurs,

Suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 16 février dernier, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les éléments de réponse suivants :

En 1984, en vue de l'aménagement de la place de l'Octroi, suite à l'introduction de nouveaux trams articulés à Genève, et de l'édification d'une œuvre d'art pour commémorer le bicentenaire de la Ville de Carouge, le Conseil administratif a lancé un concours d'architecture. Des cinquante projets présentés, le jury a sélectionné celui du cabinet d'architectes Archambault, Barthassat, Prati et Nosbaum, intitulé "Tout se passe comme si...".

Les concours d'architecture sont une mise en concurrence organisée en vue de l'attribution d'un contrat pour des services architecturaux, généralement dans le cadre d'une commande publique. Ce mode de sélection ne protège pas l'œuvre des modifications ultérieures. Toutefois, une pratique de consultation des auteurs du projet initial est parfois d'usage, selon la nature de l'objet et sa sensibilité, mais elle n'est pas obligatoire.

Par ailleurs, l'article 12 al. 3 de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA), prévoit qu'une fois réalisées, les œuvres d'architecture peuvent être modifiées par le propriétaire à condition de respecter le caractère original autant qu'on peut raisonnablement l'exiger de lui.

La protection de la personnalité de l'auteur constitue un droit subjectif qui exige une pesée d'intérêts indispensable entre la liberté d'usage du propriétaire et la liberté intellectuelle de l'architecte original. La solution réside dans l'évaluation des intérêts des deux parties et doit prendre en considération les raisons pour lesquelles une modification s'impose au propriétaire.

Au vu de ce qui précède, la transformation apportée à une construction est légitime lorsqu'elle est motivée par l'existence d'intérêts supérieurs, comme c'était le cas lors de la modification des plantations de la place de l'Octroi qui était nécessaire afin de répondre à un besoin vital pour la végétation, tout en visant à maintenir le caractère original de l'œuvre.

Par ailleurs, après consultation des archives communales, il s'avère que dans les contrats pour le réaménagement de la place de l'Octroi, signés entre la Ville de Carouge et le cabinet d'architecture, il n'y avait aucune clause d'après laquelle les droits d'auteur seraient pérennes. Par ailleurs, dans les documents de l'époque, il n'y avait pas de préavis conditionnant la nature des plantations ou l'interdiction de modifier l'aménagement paysager.

Nous retenons toutefois que pour d'éventuelles situations semblables à l'avenir, une telle consultation pourrait être envisagée.

D'autre part, la place de l'Octroi est hors périmètre protégé du Vieux Carouge et elle n'est pas dans l'inventaire de classement architectural de l'Office du patrimoine et des sites (OPS). Ainsi, la Ville de Carouge, en tant que maître d'ouvrage responsable du devenir et de l'entretien de la place, a la liberté de modifier la construction. De plus, s'agissant du

domaine public, les services communaux sont dans leurs pleines prérogatives pour changer la végétation originale selon les besoins.

A noter que pendant l'été 2021, un aménagement provisoire de plus d'une vingtaine d'érables de Montpellier, d'alisiers blancs et de grenadiers communs, avait été construit à la place de l'Octroi dans le but de répondre à la demande des habitants et aussi pour lutter contre la canicule.

Un panneau d'information avait été placé devant cette installation éphémère, pour annoncer à la population que les arbres exposés allaient être définitivement plantés à l'automne, en remplacement des charmes communs, taillés en carré, qui dépérissaient non seulement comme conséquence de la chaleur dégagée sur la place, mais aussi du fait que leur enracinement n'était pas compatible avec un sol pauvre et peu profond.

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2021, nous avons expliqué que les charmes de la place de l'Octroi, étaient mourants à cause des pics de chaleur qui avaient eu raison des troncs qui se délitaient et avaient rendu leur alignement dangereux. A cette occasion, nous avons également informé qu'une demande d'autorisation d'abattage avait été adressée à l'OCAN selon la procédure.

Une communication adressée au Conseil municipal du 25 novembre 2021, indiquait qu'en décembre 2021, les charmes de la place de l'Octroi allaient être abattus et remplacés par des arbres et arbustes plus résistants aux conditions difficiles de cette place (sise dans un des îlots de chaleur les plus importants de Carouge), mieux adaptés à l'espace restreint (situé en grande partie sur une dalle) et avec un maximum de chances de survivre dans un contexte de réchauffement climatique global.

Il sied de noter que lors des différentes informations transmises, en 2021, lors des séances du Conseil municipal il n'y a pas eu des réactions négatives concernant les travaux annoncés à la place de l'Octroi.

En accord avec la politique cantonale en faveur d'une arborisation de qualité adaptée aux espaces urbains, le secteur Nature et Espaces verts de la Ville a examiné minutieusement la situation et les nouvelles espèces n'ont pas été choisies au hasard. En effet, chaque spécimen a été choisi en fonction de son emplacement, du mode de plantation, des réseaux souterrains en place, de leur résistance à la pollution inhérente à un centre-ville et aussi pour garantir une variété végétale permettant de lutter contre les parasites et d'éviter une disparition en masse.

Les arbres majeurs vont atteindre une hauteur moyenne d'au maximum 10 mètres, pour ne pas créer une barrière devant les habitations et pour respecter la séparation végétale avec l'avenue Cardinal-Mermillod. Quant à l'ensemble de l'alignement des arbustes, son choix a répondu à des critères esthétiques en fonction de sa capacité d'évapotranspiration afin de créer une sensation de fraîcheur à leur contact.

Finalement, dans la conception du plan de replantation, le secteur Nature et Espaces Verts a pris en compte les exigences exprimées par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), selon lesquelles les nouveaux arbres devaient avoir un développement libre afin d'augmenter la canopée existante, amener de l'ombre et de la fraîcheur dans l'environnement immédiat et aussi renforcer la biodiversité en zone urbaine en proposant un accueil mieux adapté aux oiseaux et aux insectes.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, chers Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite QE 034-2023 du PLR qui s'intitulait « Une coopérative d'habitation carougeoise... Oui, mais quand ? »

Mme Lammar relève en préambule que la réponse a été apportée plus tôt avec la délibération qui a été présentée par le Conseil administratif. Mais puisqu'il s'agit d'une question écrite, le Conseil administratif doit y répondre par écrit, d'où cette réponse maintenant.

Chères Mesdames, chers Messieurs,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2023 intitulée « Une coopérative d'habitation carougeoise... Oui mais quand? », vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

1) Peut-on savoir où en sont les démarches, de la signature des promesses de DDP et la préparation de la requête de l'autorisation de construire ?

Concernant la constitution du DDP, elle fait l'objet de la présentation d'une délibération au Conseil municipal ce soir. La requête en autorisation de construire est quant à elle en cours et sera déposée à l'été 2023.

2) Quel est le planning envisagé pour la construction des immeubles et la mise en location des logements par les coopératives à leurs coopérateurs ?

La réalisation pourra être faite après obtention de l'autorisation de construire, cette dernière étant estimée au mois de juin 2024. Le début de la réalisation est quant à lui prévu au mois de septembre 2024 et la mise en location pourrait alors avoir lieu environ 2 ans après le début de la réalisation.

3) A quel moment peut-on envisager de percevoir une rente ?

Selon la disposition prévue dans l'appel d'offres et dans le projet d'acte de constitution du DDP, c'est la date d'entrée moyenne des locataires qui sera déterminée par l'OCLPF.

4) Peut-on envisager une rente rétroactive ?

Non.

5) Les coopérateurs ont-ils toujours la capacité financière de porter le projet vu le renchérissement des taux ?

Oui.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, chères Mesdames, chers Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Complément de réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Morex relative au coût des « Nébuleuses » de Mme Sophie Guillot qui sont actuellement installées à la rue Saint-Joseph

Cette intervention artistique a coûté CHF 71'000.-, payés à l'association Luminescence Sophie Guillot. Ce montant forfaitaire comprend la fabrication, la conception, l'acquisition, la livraison et des prestations d'installation avec le soutien opérationnel du SVEM, pour 44 nébuleuses, soit 24 grandes et 20 petites. A noter que désormais, elles sont propriété

de la ville de Carouge et donc réutilisables – c'est ce qui était prévu – dans la zone piétonne ou ailleurs dans Carouge, dans le cadre des illuminations d'hiver par exemple. La ligne budgétaire était celle de la délibération 184A-2019 sur l'extension de la zone piétonne. Le montant global, qui était de CHF 1'574'000.-, comprenait le concept artistique dans cette zone piétonne. Et il avait été prévu CHF 764'000.- pour les interventions artistiques sur cinq ans, ce montant comprenant les frais de conception, de coordination à l'interne, d'honoraires, de matériel d'installation, de démontage et de stockage.

Complément de réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Morex concernant le coût de l'exposition Titeuf

Mme Lammar avait répondu que la participation carougeoise à ce projet n'était pas prépondérante. Elle confirme ce soir cette information de manière plus détaillée. Le coût total du projet selon le budget de l'association « La fête à Titeuf » s'élevait à CHF 220'000.-, selon un plan de financement de CHF 50'000.- de la part de la ville de Carouge, de CHF 156'365.- de la part de fondations et donateurs privés, et Ibis Steel prenait en charge la projection de CHF 13'635.- qui a été faite sur l'hôtel. Sur un montant total de CHF 220'000.-, la participation de la ville de Carouge était donc de CHF 50'000.-, à quoi s'ajoutait la gratuité du domaine public et quelques prestations de la Commune, comme des livraisons ou prêts de matériel pour les animations.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

M. Baertschi : Murs en pierres sèches

De nombreuses espèces animales et végétales profitent des murs en pierres sèches pour tout ou une partie de leur cycle vital. Ces structures sont riches et profitent à de nombreux groupes : insectes, araignées, gastéropodes, reptiles, amphibiens, petits mammifères, oiseaux, lichens, mousses, plantes à fleurs, etc.

Soucieux de conserver les quelques murs anciens encore existant dans notre Commune, les Services municipaux ont attribué à ce jour, et depuis plusieurs années, une attention aux murs anciens, non seulement à ceux bordant certaines places, mais également dans la moraine et les bois de Pinchat.

Or récemment, dans le cadre de la délibération DA 070- 2022 adoptée le 23 juin dernier, lors des travaux entrepris au voisinage immédiat de la ferme du Val-d'Arve, un segment de mur en pierres sèches a finalement été supprimé. Il semblerait que, lors de ces travaux, il n'y ait pas eu d'attention particulière portée à ce mur entamé qui se poursuit sur plusieurs dizaines de mètres au long d'un cheminement en bordure de l'aire forestière. On peut en effet constater sur place qu'une partie voisine dudit mur est même en voie d'éboulement.

Le Conseil administratif peut-il veiller à la préservation et à la remise en état des murs en pierres sèches encore existants et sensibiliser sur les motifs de leur conservation dans notre Commune ?

Mme Leuzinger : Informations aux seniors

A Carouge, les habitant.es âgé.es de 65 ans et plus représentent environ 15% de la population. Cette part de la population nécessite une attention et des aides particulières.

Or aucune information n'est adressée par la commune personnellement aux personnes atteignant l'âge de la retraite, ni dans les années qui suivent, concernant les prestations, et les services qui leur sont réservés.

Certes, ces informations peuvent être trouvées sur le site Internet de la commune. Mais tout le monde n'est pas actif sur Internet, et n'en a parfois pas les moyens.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une modification de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton précise que dans la politique des personnes âgées, la commune est « exclusivement compétente pour les tâches de proximité », dont celle « de les informer, ainsi que leur entourage, sur les prestations existantes. » (LRT-1, Chapitre III, Politique publique K, article 4d, personnes à domicile).

Le Conseil administratif pourrait-il dès lors proposer régulièrement une rubrique à l'intention des aîné.es et leur entourage dans le magazine « Vivre Carouge » ?

Cette rubrique pourrait comprendre des informations concrètes : numéros de téléphones de services à la personne, des présentations d'organismes, d'associations, de cours, de prestations, etc.

Des questions pratiques particulières pourraient également être abordées. Par exemple : Mon voisin sort de moins en moins et semble s'isoler. Comment puis-je l'aider, à qui m'adresser pour m'aider à l'aborder sans être intrusif ?

Comment accompagner ma voisine qui n'ose pas s'approcher d'une association dont elle ne connaît personne ?

Questions orales

M. Baertschi : Taxe déchet – Le Boulet

M. Baertschi fait part de complications administratives quelque peu ridicules auxquelles il a été confronté. Il a été interpellé, pour le répertoire des entreprises du canton de Genève, par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (département de l'économie et de l'emploi) qui tenait absolument à ce qu'il ait une identification en tant que président de l'association de sauvegarde « Le Boulet » pour la taxe déchet. Il a expliqué à ce monsieur qu'une association comme celle-là, qui vit uniquement des cotisations de ses membres et qui n'a pas d'autre lieu qu'une boîte postale, ne peut pas être sujette à la taxe déchet. Ce monsieur lui a indiqué qu'effectivement, cela n'était pas demandé en ville de Genève, mais qu'en ville de Carouge, il s'agissait d'une demande de l'administration. M. Baertschi tenait à la signaler, même si cela paraît un peu anecdotique. Peut-être les personnes devraient-elles être mieux formées pour comprendre les limites de leur intervention.

Mme Molinari apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal.

M. Peterschmitt : Buvette « La Ruche »

La question de M. Peterschmitt concerne « La Ruche », qui est une buvette organisée par des jeunes dans le quartier de la Tambourine avec le soutien de la Commune. Celle-ci leur a promis la livraison de toilettes sèches en kit il y a de cela un mois, qui ne sont toujours pas arrivées. M. Peterschmitt souhaite savoir si « La Ruche » peut s'attendre à les recevoir avant la saison d'été, quand elle est fréquentée par passablement de monde – du reste, il invite tout un chacun à s'y rendre, parce que c'est un endroit très sympathique.

Mme Molinari se renseignera sur les raisons pour lesquelles les toilettes sèches n'ont pas été livrées et veillera à ce qu'elles le soient.

Avant de lever la séance, le Président souhaite la bienvenue à la petite Cessy, qui est venue au monde il y a quelques heures pour le plus grand bonheur de son « papy », Alain Voignier. Il adresse toutes ses félicitations aux parents et à la famille.

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h00.